



**SARRE-UNION**

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

34, Grand'Rue  
67262 SARRE-UNION Cedex  
Tél. 03 88 01 14 74  
Fax 03 88 00 28 15  
e-mail : mairie@ville-sarre-union.fr

**COMMUNE DE SARRE-UNION**  
**DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sarre-Union s'est réuni, après convocation légale en date du 14 avril 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Marchés publics
2. Affaires foncières et immobilières
3. Divers

Compte-tenu de la situation sanitaire, cette réunion s'est tenue dans la salle 1 du complexe sportif de la Corderie, en présence d'un public limité à 20 personnes.

Sous la présidence de Monsieur Marc SENE, Maire :

Étaient présents : Mme Isabelle MASSON, M. Claude BORTOLUZZI, Mme Marie-Claire GIESLER, Mme Micheline ESCHER, M. Baptiste PIERRE, Adjoint, M. Richard BRUMM, M. Michel ANHEIM, M. Jean-Claude ZAUN, M. Didier SCHUSTER, Mme Danielle WEGMANN, Mme Helga SCHMIDT, M. Robert BUCHY, M. Christophe SCHOENACKER, Mme Séverine BACHMANN, Mme Marie-Pierre MATHIAS, Mme Agnès DE BEZENAC et Mme Louise JUNG.

Procurations : M. Pierre OSSWALD à M. Claude BORTOLUZZI / Mme Suzanne HOCHSTRASSER à Mme Helga SCHMIDT / Mme Anny RAUCH à Mme Danielle WEGMANN / M. Florent WAHL à Mme Marie-Claire GIESLER

Absent excusé : M. Patrick LUDMANN

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18 - le quorum étant atteint.

M. Michel ANHEIM a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **1. Marchés publics**

### **1a. Rénovation du terrain de football en gazon synthétique au Stade Omnisports à Sarre-Union**

20210421DCM1A

Nomenclature ACTES : 1.1.1 Marchés sur appel d'offres

Le Conseil Municipal,

Vu les articles du Code de la Commande Publique régissant les Marchés Publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru sur le site <https://www.marches-securises.fr> et dans Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 26 février 2021,

Vu le Rapport d'analyse des offres du 09 avril 2021,

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces du marché intitulé « Rénovation du terrain de football en gazon synthétique au Stade Omnisports à Sarre-Union ».

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon les articles du Code de la Commande Publique régissant les marchés publics

**Montant du marché : 449 811.60 € H.T**

**Attributaire : Société POLYTAN France - 4 rue Hector Servadac à (80440) GLISY**

La dépense sera imputée à l'article 21318 / 371 du budget principal de la Commune

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché en question.

En outre, le Conseil Municipal :

- sollicite les concours financiers de l'Etat, de la Région Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace auxquels le projet pourrait être éligible,
- décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces concourant à l'exécution de la présente délibération.

Texte adopté à l'unanimité

### **1b. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie route de Schopperten à Sarre-Union**

20210421DCM1B

Nomenclature ACTES : 1.1.7 Marchés de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil Municipal,

Vu les articles du Code de la Commande Publique régissant les Marchés Publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 16 mars 2021 et sur le site <https://www.marches-securises.fr> en date du 12 mars 2021,

Vu le Rapport d'analyse des offres du 21 avril 2021,

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces du marché intitulé « Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie route de Schopperten à Sarre-Union ».

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon les articles R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5, R.2172-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : **600 000.00 € H.T**

Forfaitaire provisoire de rémunération du maître d'œuvre : **9 600.- € H.T**

Taux de rémunération : **1.60 %**

**Attributaire : SODEREF SAS – Agence Alsace - 25 rue de la République (67720) HOERDT**

La dépense sera imputée à l'article **2151 / 337** du budget principal de la Commune

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur le montant du marché en question.

Texte adopté à l'unanimité.

## **2. Affaires foncières et immobilières**

### **2a. Location du local commercial situé dans l'immeuble 20 Grand'Rue**

20210421DCM2A

Nomenclature ACTES : 3.3 Locations

La Société BARBOT C.M. a indiqué son souhait de renouveler la location du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à SARRE-UNION, 20, Grand'Rue, d'une superficie de 60,5 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- fixe le loyer mensuel à 350 € H.T. Les charges étant assumées directement par le locataire, aucun acompte sur charges ne sera à verser,
- donne son accord à la location du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à SARRE-UNION, 20, Grand'Rue, d'une superficie de 60,5 m<sup>2</sup> à la Société BARBOT C.M., à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, pour une durée de 12 mois, renouvelable pour la même durée par reconduction expresse, sans pouvoir dépasser une durée de 6 ans,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, et notamment l'acte notarié.

### **2b. Cession de la parcelle n° 7 du Lotissement les Sorbiers**

20210421DCM2B

Nomenclature ACTES : 3.2 Aliénations

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'acquisition de la parcelle n°7 du Lotissement « Les Sorbiers », d'une contenance de 5,85 ares, cadastrée section 15 n° 223, émanant de M. HESLING

Denis, domicilié à KESKASTEL, représentant la SCI HAUTMESNIL, en vue d'y installer une maison d'habitation, moyennant le prix de 6 600 € l'are, soit au total 38 610 €.

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser :

- la vente de la parcelle cadastrée section 15 n° 223 à la SCI HAUTMESNIL, représentée par M. HESLING Denis,
- le Maire à signer toutes les pièces concourant à l'exécution de la présente délibération.

Texte adopté à l'unanimité.

### **2c. Cession de la parcelle n° 10 du Lotissement les Sorbiers**

20210421DCM2C

Nomenclature ACTES : 3.2 Aliénations

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'acquisition de la parcelle n°10 du Lotissement « Les Sorbiers », d'une contenance de 5,34 ares, cadastrée section 15 n° 220, émanant de Mme HOST Anaëlle et de M. LAULAN Florian, domiciliés à WOELFLING LES SARREGUEMINES, en vue d'y installer une maison d'habitation, moyennant le prix de 6 600 € l'are, soit au total 35 244 €.

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser :

- la vente de la parcelle cadastrée section 15 n° 220 à Mme HOST Anaëlle et de M. LAULAN Florian,
- le Maire à signer toutes les pièces concourant à l'exécution de la présente délibération.

Texte adopté à l'unanimité.

## **3. Divers**

### **3a. Décisions du maire**

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de la communication des décisions suivantes :

15.02.2021 – N° 2021-DEC-06 : Non-exercice du droit de préemption urbain concernant un immeuble situé 46 Rue de Verdun cadastré section 12 n° 304/158

16.02.2021 – N° 2021-DEC-07 : Exercice du droit de préemption urbain concernant un immeuble situé 3 Rue du Presbytère cadastré section 20 n° 182/103

19.02.2021 – N° 2021-DEC-08 : Non-exercice du droit de préemption urbain concernant un immeuble situé 43 rue de Phalsbourg cadastré section 23 n° 146

19.02.2021 – N° 2021-DEC-09 : Non-exercice du droit de préemption urbain concernant un bien situé 9 Rue des Tonneliers cadastré section 19 n° 297 (lot n° 1)

19.02.2021 – N° 2021-DEC-10 : Non-exercice du droit de préemption urbain concernant un bien situé 9 rue des Tonneliers cadastré section 19 n° 297/229 (lot n° 2)

19.02.2021 – N° 2021-DEC-11 : Non-exercice du droit de préemption urbain concernant un immeuble situé 4 Grand'Rue cadastré section 19 n° 132

02.03.2021 – N° 2021-DEC-12 : Non-exercice du droit de préemption urbain concernant une parcelle située 10 Rue Vincent d'Indy cadastrée section 21 n° 465

16.03.2021 – N° 2021-DEC-13 : Non-exercice du droit de préemption urbain concernant un immeuble situé 4 Rue des Suisses cadastré section 12 n° 274

### **3b. Organisation des élections**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Monsieur le Sous-Préfet sera sollicité afin qu'il donne son accord au déplacement du bureau de vote de la Ville-Neuve au Temple réformé, compte-tenu de la situation sanitaire.

L'État fournira des masques, des visières, du gel hydroalcoolique. Des parois en plexiglas ont été commandées par la commune.

Les possibilités de vaccination des présidents, scrutateurs et assesseurs, seront connues au courant des semaines à venir. Les services communaux sont en train de constituer les listes de personnes susceptibles d'exercer ces fonctions afin de les contacter.

La tenue de ce double scrutin provoque le dédoublement des bureaux de vote et nécessite donc la mobilisation de tous les élus du Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que les associations communales qui font l'objet des subventions les plus importantes (le centre socio-culturel, l'US Sarre-Union, le GIC et la société Philharmonique-école de musique) seront sollicitées, afin de participer à l'organisation de ces élections.

La séance est levée à 18h45.

Le Maire,

Marc SENE

